

Investissement Canada—Loi

M. Gauthier: Je comprends.

M. Lapierre: Ce que je dis, monsieur le Président, c'est que ces amendements-ci, c'est comme la vertu et la maternité. Qui peut être contre l'information? Qui peut être contre le droit du public à l'information? Et les seuls que je peux voir, je suis certain que nos amis du public, ici, si leurs «jobs» sont mis en jeu, aimeraient cela être informés. Et s'ils vont voir leur député, au moins lui pourrait leur donner des informations. Mais à ce moment-ci, ils donnent carte blanche complète au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Et je suis certain . . .

Je vois le député de Drummond (M. Guilbault), je suis certain qu'il n'est pas d'accord de donner carte blanche au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il est trop inquiet de ce qui va se passer au niveau du textile, du vêtement, de la chaussure, pour donner carte blanche, au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je sais que c'est un homme de bon jugement et qu'il va voter favorablement pour cet amendement, parce que ce dernier aura pour but de tenir à informer des décisions qui concernent sa circonscription, ses travailleurs et ses électeurs.

C'est dans ce sens-là, monsieur le Président, que j'exhorte nos amis d'en face à se réveiller. Je comprends que, avec leur télégramme de félicitations qu'ils ont eu du premier ministre ils se sont fait dire: Taisez-vous! Mais là, monsieur le Président, cela fait six mois de cela. Le télégramme de félicitations au lendemain des élections, c'est fini, on n'est plus au moment des félicitations. On est au temps des décisions. Et j'espère qu'ils vont oublier ce mot de passe, ce mot d'ordre qu'ils ont reçu du Cabinet du premier ministre et que, maintenant, ils vont se lever à la Chambre. Nos amis dans les tribunes doivent être insultés de voir que pas un député conservateur ne se lève aujourd'hui.

Une voix: Ce sont tous des «Velcro».

M. Lapierre: Imaginez-vous! On les appelle les «Velcro» monsieur le Président. Et je suis convaincu que le public canadien n'en revient pas de voir que tous les amendements appuyés par le public, que personne ne se lève. Ils ne se lèvent même pas pour parler contre. C'est pour montrer jusqu'à quel point ils sont à court d'arguments. Et, au cours de l'après-midi, j'invite nos amis d'en face à dire pourquoi ils sont contre le droit du public à l'information. Pourquoi veulent-ils absolument que toutes ces opérations en catimini avec les investisseurs étrangers se passent dans le bureau du ministre de l'Expansion industrielle régionale? Moi, je ne le «trust» pas, monsieur le Président. Et je suis convaincu que mes électeurs seraient mal servis si cela va être strictement une décision du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Et quand je vois le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) qui est le traducteur du ministre de l'Expansion industrielle régionale, le porte-valises, comme dit mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) . . . lui-même n'est pas au courant des décisions, parce que le Cabinet non plus n'est pas considéré. C'est strictement le ministre de l'Expansion industrielle régionale qui va faire cela au gré de son humeur. Et je vois sa secrétaire parlementaire (M^{me} B. Tardif) qui est ici pour appuyer le projet de loi; elle non plus n'est pas consultée. C'est une affaire en catimini et c'est cela que l'on

veut éviter. Et je suis convaincu, monsieur le Président, que vous êtes d'accord sur le droit du public à l'information. Je suis convaincu que, en homme sage comme vous l'êtes, vous n'aimeriez pas vous en faire passer des petites «bits» et c'est cela qui risque de nous arriver tous.

Donc, monsieur le Président, je veux absolument insister auprès de vous afin que vous utilisiez votre influence pour convaincre nos amis d'en face de se «réveiller» et d'appuyer cet amendement-là, parce que autrement ils vont amèrement le regretter lorsque des entreprises de leur circonscription seront fermées par des prises de contrôle étrangères.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai un grand respect pour le député de Shefford (M. Lapierre) et j'accueille son appui pour les principes dans ce projet de loi. Je note, et c'est pour cela que je l'ai interrompu un peu, le fait que le parti libéral au pouvoir était responsable pour l'AEIE et l'AEIE avait les mêmes restrictions sur l'information donnée au public qui sont contenues dans le projet de loi C-15 à l'étude. Et c'est pour cela que nous avons soumis des amendements pour faire les changements. J'accepte volontiers l'appui du parti libéral. Je regrette le fait que, au pouvoir, quand vous aviez la chance de faire un vrai changement pour partager l'information sur les conditions, les accords qui auraient été faits par les compagnies qui font des investissements au Canada, que le parti libéral au gouvernement n'ait pas fait les changements nécessaires dans la législation pour permettre l'ouverture et une comptabilité plus générale qu'aux fonctionnaires du ministre qui est responsable pour l'administration de ce projet de loi.

Monsieur le Président, les amendements que nous avons proposés de notre côté touchent tous le fait que c'est un processus très secret qui est proposé par le projet de loi C-15. Cela veut dire qu'une compagnie qui veut faire un investissement au Canada serait peut-être obligée de donner cette promesse au gouvernement comme condition d'être jugée que le projet d'investissement serait un bénéfice net au Canada. Mais ces promesses faites par les compagnies ne seront jamais publiées, jamais rendues publiques. Et donc le seul moyen de comptabilité qui est proposé par le gouvernement, dans ce cas-là c'est une comptabilité par administration, une comptabilité par fonctionnaire, et cela dépendra donc des fonctionnaires de l'administration d'Investissements Canada pour assurer que les promesses faites par une compagnie il y a peut-être deux, trois, même cinq années, sont effectivement remplies par la compagnie, une fois que l'investissement est lancé.

Alors c'est très difficile pour les fonctionnaires de faire cela, monsieur le Président. C'est difficile parce qu'ils ont un dossier chargé, ils ont toutes sortes de choses à faire. C'est difficile parce qu'il est «difficile» d'interpréter aujourd'hui une promesse qui a été faite il y a plusieurs années. C'est difficile parce que le fonctionnaire est obligé de travailler dans un environnement avec très peu d'appui, il se peut, du gouvernement du jour si nous avons un gouvernement conservateur. Ils ont indiqué qu'ils penchent en faveur de l'investissement de l'étranger et non pas qu'ils s'intéressent beaucoup dans les questions et les conditions qui sont soumises pour l'acceptation de ces investissements.